



Compte rendu de l'assemblée citoyenne hebdomadaire de Langon

Date : 17 septembre 2019 de 20h00 à 23h00

Participants : 22

Lieu : Maison du peuple de Saint Macaire

Référent : Massa

Modératrice : Massa

Secrétaire : Massa

1. Point infos hors sujet

- Infos sur le média GJ t Macaire: you tube « Écouter Voir » voir Myriam pour infos
- Infos sur de nouveaux problèmes interpersonnels au sein du groupe, manque de charte de comportements et de solutions...
- Infos AGORA, possiblement le 16/11 à St Pierre d'Aurillac
- 21 Sept Manif « Convergence des luttes » voir ce weekend...
- Infos sur la participation au rassemblement de soutien aux fonctionnaires des impôts (ils ont demandé que l'on ne mette pas les GJ, mais une personne a accepté de répondre aux questions en vidéo), des contacts ont été pris
- Infos sur la Caravane des possibles, moment intéressant

2. NPPV

Le mandaté fait un retour sur le Cr de la dernière AC, Cr communiqué à La Réunion Générale pour communication large.

- Présentation et proposition d'adoption d'une nouvelle possibilité de vote à ajouter aux POUR, CONTRE, ABSTENTION: le NPPV (Ne Participe Pas au Vote) ou Vote NOIR.

Définition: le NPPV ou VOTE NOIR, permet de contester la formulation d'une question/d'un vote. L'abstention permet d'exprimer un non-choix qui fait confiance à la majorité et valide le vote tel qu'il a lieu. Le NPPV s'il est majoritaire, permet de remettre en question la formulation même d'un vote afin de trouver un consensus sur la question elle même et

demande sa reformulation. Effet: permet d'éviter de voter « par défaut ».

- Adoption du principe du vote NPPV/NOIR.
- Adoption du principe de « noircir » un côté du carton vert portant le N° pour utiliser ce côté pour voter « NOIR »: énorme victoire électorale d'E. Qui manifeste modestement sa satisfaction ;-)

En conséquence il se porte volontaire pour « noircir » les cartons!

3. Définition des mandats

Objectifs:

- recherche d'organisation et d'efficacité sur un sujet
- besoin d'un-e référent-e sur un sujet à contacter facilement
- limité à une tâche particulière
- ATTENTION à ne pas trop se reposer sur les mandaté-e-s
- reconnaissance, utilisation et transmission des compétences de chacun-e

Qui définit les mandats:

- les personnes concernées de chaque assemblée et/ou atelier

Durée des mandats:

- doit-être limitée parce que: - question/risque du Pouvoir et de la « Prise de pouvoir » sur le groupe
- transmission et développements de compétences par mise en pratique
- éviter une « sur » spécialisation

Rotation des mandats:

- système de double mandature/suppléance pour soulager les mandaté-e-s et pour faciliter la transmission de compétences (le/la mandaté-e transmet ses compétences au ou à la suppléant-e qui idéalement est désigné-e selon des critères de sensibilité et de « pré » compétences). Le/la mandaté-e est désigné-e pour une période (à définir) avec un-e suppléant-e, c'est ensuite, ce ou cette suppléant-e qui prend le mandat principal et un-e nouveau-elle suppléant-e est désigné-e, qui prendra ensuite le mandat principal et ainsi de suite. (Concrètement l'Actuel mandaté, Masa vient d'effectuer seul deux AC, il propose une personne comme suppléante, il pourrait transmettre à cette personne sur quatre autres AC, puis elle prendrait le mandat principal pour 6 AC et un-e suppléant-e serait désigné-e qui prendrait ensuite le relai, cela permettrait de gérer les éventuelles absences et à chaque mandaté-e de faire 6 AC comme suppléant-e, puis 6 comme mandaté-e principal-e etc...).

Désignation des mandaté-es:

- par les membres de l'Assemblée/Atelier en connaissance de la personne et de ces compétences
- ATTENTION aux habitudes/routines- sont évoqués le volontariat et le tirage au sort, mais ATTENTION aux tentatives de prises de pouvoir et au manque de compétences

- la rotation des mandats est soulignée comme outil pour éviter ces prises de pouvoir, mais aussi pour le développement des capacités créatives
- Guillaume présente le système de « Jugement majoritaire », procédé démocratique pour désigner collectivement une personne de manière anonyme et équilibrée (à tester). A CE SUJET: VIDEO « Réformons l'élection présidentielle de 2012 »

4. Détermination du prochain ordre du jour

- Décision sur la durée des mandats (en temps ou en nombre d'assemblée)
- Respect et Contrôle des mandats
- Révocation mandaté-e-s pourquoi comment?
- Abandon d'un mandat

La prochaine assemblée aura lieu le mardi 24 septembre à 20h à la Maison du Peuple.

Fin de séance.

Le secrétaire
Massa

Corrigé par
Massa